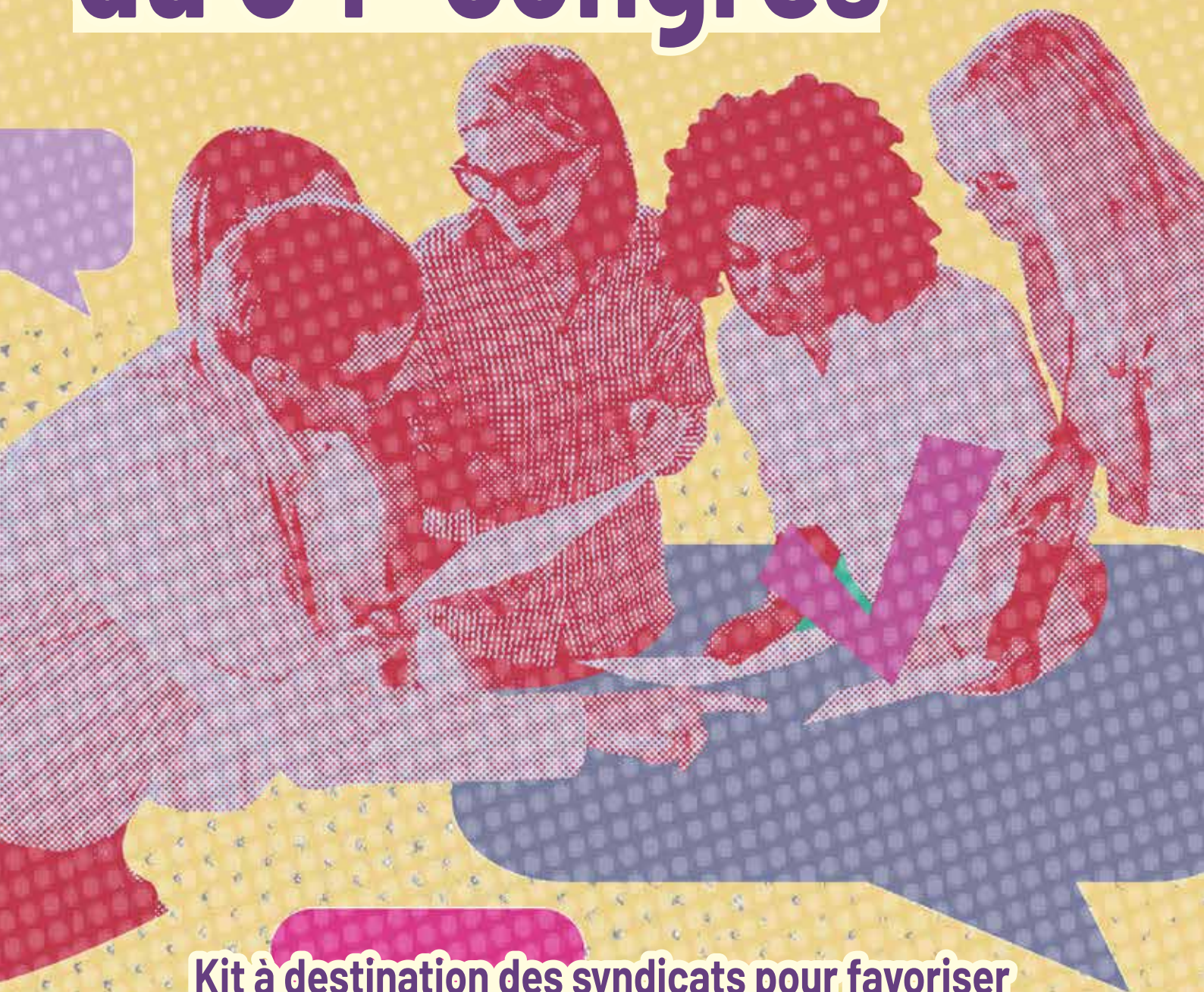


# Préparer les débats du 54<sup>e</sup> congrès

**54**  
CONGRES  
DES SYNDICATS  
*la*  
**cgt**  
TOURS · 1<sup>ER</sup> AU 5 JUIN 2026




**Kit à destination des syndicats pour favoriser  
l'appropriation du document d'orientation  
et les échanges sur les modifications des statuts**

**Mars 2025**

# Sommaire

<b>Les débats du 54<sup>e</sup> congrès s'organisent... avec les syndiqué·es</b>	<b>P3</b>
<b>Organiser les échanges sur le projet de document d'orientation dans mon syndicat</b>	<b>P4</b>
Annexe 1   <b>Intro type pour les débats préparatoires du 54<sup>e</sup> congrès confédéral dans les syndicats</b>	<b>P5</b>
Annexe 2   <b>Méthode pour une lecture collective du document d'orientation</b>	<b>P9</b>
Annexe 3   <b>Fiche d'analyse de l'extrait du document d'orientation à étudier</b>	<b>P12</b>
Annexe 4   <b>Étude du projet de modification des statuts</b>	<b>P13</b>
Annexe 5   <b>Participez aux débats et enrichissez le projet</b>	<b>P15</b>
Annexe 6   <b>Le document d'orientation (DO) de sa construction à sa validation</b>	<b>P16</b>



# Les débats du 54<sup>e</sup> congrès s'organisent... avec les syndiqué·es

## ***Construire le projet de document d'orientation***

Pour son 54<sup>e</sup> congrès, la direction confédérale a fait le choix d'engager très en amont un processus de débats dans les syndicats, afin que le document d'orientation ne soit pas seulement un texte proposé au congrès, mais le fruit d'une élaboration collective. Une première phase d'échanges a permis de recueillir analyses, attentes et propositions à partir des réalités professionnelles et territoriales, notamment via des rencontres de secrétaires généraux·les et un questionnaire adressé aux syndicats. Cette démarche a été un point d'appui pour la commission chargée de rédiger le projet de document d'orientation. Après validation par la CEC, le projet est aujourd'hui mis à disposition des syndicats.

## ***S'appropriier collectivement le projet de document d'orientation***

Une seconde phase s'ouvre à partir du 1<sup>er</sup> mars pour favoriser l'appropriation du projet de document d'orientation et la construction des amendements. Cette démarche est un point d'appui pour les délégué·es afin de porter au congrès des positions débattues et construites dans les syndicats. S'approprier plus collectivement les débats, c'est faire vivre pleinement notre démocratie syndicale et renforcer la portée des décisions qui seront prises collectivement.

## ***Organiser un temps d'échange sur le document d'orientation***

Si les réunions plénières sont essentielles, elles ne suffisent pas toujours à favoriser la participation de tou·tes. Alternier avec des travaux en petits groupes permet de libérer la parole, d'impliquer davantage de syndiqué·es et d'approfondir les échanges.

Pour une appropriation plus large du document d'orientation et la construction des amendements, nous proposons une lecture collective en groupes débouchant sur un travail commun. Une méthode simple pour enrichir les débats et construire des décisions réellement partagées, quelle que soit la taille du syndicat.

Télécharger le document d'orientation : <https://app.cgt.fr/do/>

# Organiser les échanges sur le projet de document d'orientation dans mon syndicat

## Proposition de déroulement



20 min.

### Introduction et présentation du document du congrès

Introduction pour rappeler comment a été élaboré le document d'orientation, et apporter des éléments de préparation du congrès (délais, amendements, déroulement du congrès, commissions...) (voir annexe 1 : intro type).



2 h 00

### Analyse du document avec la méthode de lecture collective

Lecture collective afin de s'appropriier le contenu du projet de document d'orientation en groupes et par thèmes. (voir annexe 2 : Fiche de présentation de la méthode de lecture collective et annexe 3 : Fiche d'analyse de l'extrait étudié).



45 min.

### Débat sur la mise en œuvre dans le syndicat\*

Au-delà du débat sur le texte, l'enjeu est de mesurer concrètement ce que les résolutions du congrès impliqueraient pour votre syndicat si elles étaient adoptées en l'état.

- Comment les mettrions-nous en œuvre dans notre activité quotidienne ?
- Quelles priorités devrions-nous fixer, et pour quelles raisons ?
- Quels points nous paraissent plus complexes à traduire dans la pratique syndicale, et pourquoi ?

**Ce temps d'échange permet d'ancrer le document d'orientation dans la réalité du terrain et d'anticiper collectivement les conditions de sa mise en œuvre.**

*\* Pour celles et ceux qui veulent aller plus loin*

## Annexe 1

# Intro type pour débats préparatoires du 54<sup>e</sup> congrès confédéral dans les syndicats

Notre prochain congrès confédéral aura lieu du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2026 à Tours. Le congrès confédéral est le congrès des syndicats CGT, où 1 000 délégué-es représentent les plus de 600 000 syndiqué-es – c'est pourquoi nous vous proposons un temps de préparation aujourd'hui pour vous impliquer.

Un congrès, loin d'être une contrainte statutaire, est une chance. La chance d'un grand moment démocratique, de donner la voix à tous-tes les adhérent-es de la CGT. La chance de prendre enfin du temps pour prendre soin de nous et pour cultiver notre jardin syndical.

Un congrès ne se limite pas aux quelques jours où nous sommes tous et toutes réunies. Un congrès c'est d'abord et avant tout les débats préparatoires dans les syndicats avec les syndiqué-es qui permettent de préparer ensemble les décisions qui seront proposées.

C'est à vous de porter votre appréciation sur le bilan d'activité, les orientations mais aussi sur le bilan financier, les propositions de modifications statutaires et les candidatures à la CE confédérale. C'est votre délégué-e au congrès (ajouter nom) qui portera vos voix, vos positions.

Notre congrès aura lieu dix mois avant l'élection présidentielle et au lendemain des municipales. La question de la lutte contre l'extrême droite et des alternatives progressistes seront donc un enjeu central de notre congrès.

Il aura aussi lieu juste avant de très nombreuses échéances électorales syndicales : les élections fonction publique qui auront lieu en décembre 2026 et les élections dans les CSE qui seront concentrées fin 2026 puis toute l'année 2027. L'objectif sera donc d'utiliser le congrès pour créer une dynamique syndicale nous permettant de mobiliser toute l'organisation et de progresser lors de ces échéances !

Notre congrès aura lieu trois ans après le conflit contre la réforme des retraites, quelques semaines avant ou après celui de la CFDT, de FO et de la CFE-CGC. Le printemps 2026 sera donc un rendez-vous très important pour l'ensemble du mouvement syndical, une épreuve de vérité.

L'occasion de vérifier si le conflit contre la réforme des retraites aura vraiment marqué un rebond du syndicalisme français, ou se sera limité, comme 2010 et 2006 auparavant, à une parenthèse dorée sans lendemain car sans prise en compte organisationnelle à la hauteur. Nous commençons déjà à l'entrevoir.

Notre énorme rebond de popularité et de visibilité gagné grâce à la mobilisation contre la réforme des retraites ne nous bénéficie que trop marginalement en termes d'élections et d'adhésions à cause de problèmes de structures. Notre congrès doit donc absolument y répondre !

**Notre document d'orientation est structuré en trois parties**, et nous avons décidé de commencer par celle consacrée à notre organisation pour en faire réellement une priorité. Il a pour vocation de valider notre plan de travail pour les trois années à venir, pas à réécrire les repères revendicatifs.

Ce document a été élaboré par une commission confédérale constituée de deux pilotes membres du bureau confédéral et de camarades issu-es de la CEC, des directions d'UD et de fédérations. Elles et ils ont travaillé en tenant compte des questionnaires remplis par les syndicats et des débats préparatoires organisés avec les secrétaires généraux-les (SG) de syndicats en fin d'année 2026. Mais aussi sous contrôle régulier de la Commission exécutive confédérale (CEC) et du Comité confédéral national (CCN).

**Ce document, c'est un plan de travail pour toute la CGT pour les trois prochaines années.** Dans le mandat à venir, nous voulons réussir ensemble à mettre en œuvre ce document en dynamique d'action. C'est pourquoi nous souhaitons qu'il soit débattu dès maintenant et jusqu'à l'ouverture du congrès, le 1<sup>er</sup> juin 2026 dans les syndicats.

**Selon les statuts confédéraux : « Les documents soumis à la réflexion et au vote du congrès sont adressés aux syndicats au moins trois mois avant l'ouverture des travaux du congrès. Les amendements à ces documents doivent être transmis par les syndicats, sections syndicales et comités de salarié-es privé-es d'emploi qui précisent s'ils ont ou non été adoptés. »**

Les amendements éventuels seront étudiés par la commission, et lors du congrès le projet de document d'orientations comportera les amendements retenus. Les amendements non retenus pourront être défendus par le ou la délégué-e portant les voix du syndicat qui a déposé l'amendement.

Amender le document n'est pas une obligation. En revanche, donner la position du syndicat sur les différents votes est primordial pour vous faire entendre.

À partir d'une présentation succincte du document d'orientation, nous allons déterminer quels thèmes, quelles parties nous souhaitons débattre aujourd'hui. Avec l'ambition qu'un maximum de syndiqué-es puissent participer à l'élaboration de notre plan de travail commun et collectif, car confédéral.

Les enjeux sont regroupés dans trois grands thèmes pour structurer la discussion. Ils sont à mettre en débat, à interroger, à enrichir selon les réalités rencontrées dans son travail et son action syndicale pour cheminer ensemble et construire la CGT de demain.

## **Thème 1 : Renforcer notre organisation**

Cette première partie aborde les syndicats comme base de la CGT et la nécessité de les renforcer. Elle propose de poursuivre le plan de congrès des syndicats afin de plus impliquer les syndiqué-es, d'interroger l'outil dont nous avons besoin pour recruter plus largement, notamment parmi les jeunes, et de mieux prendre en compte les attentes des lctam.

Elle propose également d'adapter notre structuration à partir de la réalité du salariat, mais aussi l'activité à mener et comment répartir son temps syndical entre des missions qui deviennent de plus en plus lourdes avec la diminution du nombre d'élu-es et de mandaté-es. Comment faire plus de place aux femmes et qu'elles exercent plus de responsabilités syndicales ? Comment renforcer la formation et améliorer l'accueil des nouveaux-elles adhérent-es ? Comment assurer la continuité syndicale lors des départs en retraite ou des changements de situation de travail ?

Améliorer l'implication, c'est aussi renforcer nos structures interprofessionnelles qui manquent de militant-es. Quels rôles jouent pour vous les UL, UD, FD et la Confédération ? Qu'est-ce qui vous encourage ou décourage à vous y investir ? De quoi avez-vous besoin pour informer les syndiqué-es des initiatives de l'ensemble de ces structures ?

## **Thème 2 : Transformation du travail**

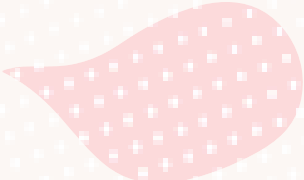
À partir de l'analyse des grandes transformations du travail (numérique, internationalisation, externalisation, environnement), nous devons élaborer de nouvelles stratégies et définir collectivement les batailles syndicales prioritaires. C'est dans cet objectif que nous vous proposons de mener 4 grandes campagnes, auxquelles s'ajoute celle, transversale, de l'égalité.

### **• Reconstruire des solidarités à partir du travail**

Comment faire de l'abrogation de la réforme des retraites et du retour à 60 ans un enjeu majeur des prochaines élections ? Comment mener une campagne qui redonne envie de défendre l'impôt juste et les cotisations sociales comme outils de solidarité et d'égalité ? Quelles actions développer pour populariser nos propositions de sécurité sociale professionnelle et environnementale ? Comment regagner des services publics et une Sécurité sociale de haut niveau qui répondent aux besoins de la population ?

### **• Mener notre plan d'action syndical pour l'environnement et l'industrie**

Quels impacts de ces transformations sur l'emploi, l'organisation du travail et la santé des salarié-es ? Comment s'appuyer davantage sur l'urgence climatique pour transformer réellement nos modes de



production ? Comment faire vivre le plan syndical d'action CGT pour l'environnement et l'industrie sur les lieux de travail ?

• **Améliorer les conditions de travail**

Comment garantir à toutes et tous des droits attachés à la personne, transférables et sécurisés tout au long de la vie professionnelle ? Comment regagner des grilles de classification protectrices ? Comment imposer le retour des CHSCT et remettre en cause les ordonnances travail de 2017 ? Que faut-il mettre en place pour reprendre la main sur nos qualifications, et sur le droit à la formation ?

• **Gagner l'égalité des droits**

Comment inscrire la bataille pour l'égalité professionnelle au cœur de toutes nos luttes et non comme une revendication spécifique ? Comment porter concrètement la revendication d'égalité professionnelle dans nos entreprises et nos services ?

• **Outiller nos syndicats pour mener la bataille sur les salaires et le temps de travail**

Pour l'augmentation des salaires et des pensions, pour la hausse du point d'indice des fonctionnaires, pour la réduction du temps de travail.

### **Thème 3 : Stratégie des luttes**

Avoir une stratégie des luttes pour gagner, c'est se doter collectivement d'outils et de méthodes pour rendre nos luttes encore plus efficaces. C'est la construction du rapport de force réel de la masse du salariat, dans son entreprise et son service, sa profession, son territoire et dans le pays pour peser plus fort encore.

• **Regagner le « tous et toutes ensemble » et sortir de l'institutionnalisation**

Comment sortir de la pseudo institutionnalisation et imposer notre agenda pour ne pas subir le calendrier patronal ou gouvernemental ? Comment refaire de la négociation collective un outil de conquêtes ? Quelles campagnes nationales doit-on prioriser ? De quels outils et quelle aide les syndicats ont-ils besoin pour mettre en place des cahiers revendicatifs sur les lieux de travail ?

Comment associer les syndiqué-es et les salarié-es et les consulter à toutes les étapes de la construction de la revendication et de la mobilisation ? Quelles pratiques pourraient être renforcées pour élargir les grèves et les faire durer davantage lorsque c'est nécessaire ? Que faut-il mettre en place pour travailler l'ancrage des appels interpro nationaux dans les entreprises ? Comment faire converger donneurs d'ordre et sous-traitants, les différents collègues et proposer des appels à l'action qui s'adressent aussi à l'encadrement ?

• **Penser et agir à l'échelle internationale**

Quels moyens devons-nous nous donner pour mieux nous organiser syndicalement à l'échelle internationale et européenne ? Comment construire une stratégie de renforcement dans les grands groupes qui concentrent pouvoir et richesses ? Comment traduire notre engagement pour la solidarité, la démocratie, les droits sociaux et la paix juste et durable dans l'action syndicale quotidienne, y compris au sein des entreprises mondialisées ?

• **Mener la bataille des idées, construire des stratégies d'alliances et réaffirmer l'indépendance sans neutralité**

Comment faire de chaque victoire locale une source d'espoir et un levier de mobilisation plus large ? Quelles leçons tirer des luttes gagnantes emblématiques pour en faire des points d'appui ?

Il y a une organisation de la division du salariat, souvent impulsée par le patronat et leurs gouvernements pour imposer leurs intérêts : entre actif-ves et retraité-es, jeunes et ancien-nes, hommes et femmes, Français-es et étranger-es, ruraux-les et urbain-es, qualifié-es et exécutant-es ou encore entre les organisations syndicales... La CGT se bat pour l'unification du salariat, notre camp social, car notre force c'est notre nombre mais elle n'a de puissance que si elle est réunie et organisée.

Le Comité confédéral national a décidé de mettre à l'ordre du jour du 54<sup>e</sup> congrès **la proposition des évolutions des articles 8, 24 et 25 des statuts confédéraux**. Nous allons donc étudier ces évolutions.

Les évolutions proposées ont pour objectifs de :

- **sécuriser juridiquement la Confédération et ses organisations** et veiller à la solidité juridique de nos statuts, dans un contexte de radicalisation patronale, de montée de l'extrême droite qui vise à mettre à mal la démocratie, les droits et les libertés dont la liberté syndicale et l'exercice du droit syndical. La répression syndicale, la remise en cause des locaux et Bourses du travail en sont des exemples ;
- **rendre opérationnel notre dispositif de règlement des conflits ;**
- **proposer au congrès d'élargir le champ d'intervention et les missions de la commission d'affiliation**, sous la responsabilité du CCN, en la désignant « commission de médiation et de résolution des litiges » :
  - **rendre impossible la saisine de la justice avant que la commission de médiation et de résolution des litiges** n'ait engagé l'ensemble des étapes de la concertation,
  - **favoriser le principe de la concertation**, inscrit dans nos statuts, qui doit être privilégié en toutes circonstances afin d'écartier le recours à la justice,
  - **redynamiser la démocratie interne, la qualité de la vie syndicale, la formation syndicale, la place et le rôle des syndiqué-es acteur-ices**, pour favoriser la transmission des savoir-être, des savoir-faire, de nos valeurs, de nos règles et modes de fonctionnement,
  - **un règlement intérieur précisera le fonctionnement de la commission** et sera soumis à validation du CCN à l'automne 2026 si le congrès valide les propositions d'évolutions statutaires.

Seuls les articles 8, 24 et 25 sont ouverts à modifications de la réforme statutaire donc à de possibles amendements. Pour travailler cette partie, vous trouverez toutes les informations dans *Le Peuple* hors-série n° 3 de mars 2026 « Rapport financier » sur <https://app.cgt.fr/rf>.

# Méthode pour une lecture collective du document d'orientation



Pour permettre une réelle appropriation du document d'orientation par le plus grand nombre, nous proposons d'utiliser une méthode de lecture collective (ou arpentage), issue des pratiques d'éducation populaire du mouvement ouvrier du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Pourquoi utiliser cette méthode ?

Dans le cadre de la préparation du congrès, cette méthode permet de transformer la lecture du document d'orientation en un véritable temps de travail collectif. En petits groupes, chacun-e analyse un extrait, identifie les points d'accord, les questions que cela pose, les éléments à préciser ou à modifier. Cette démarche favorise la participation de toutes et tous, y compris de celles et ceux qui s'expriment moins en plénière.

Utiliser cette méthode, c'est s'inscrire dans notre tradition syndicale : faire vivre une démocratie active, fondée sur le débat, la confrontation d'idées et la construction collective des positions qui seront portées au congrès.

### Comment utiliser cette méthode ?

Cette méthode permet de découvrir, à plusieurs, le contenu de notre document d'orientations. Son déroulement est assez simple : le document d'orientations est divisé en plusieurs extraits, répartis entre les syndiqué-es présent-es. Chacun-e prend connaissance de son extrait, et répond aux quelques questions de la fiche d'analyse (annexe 3), qui lui permettront ensuite de faire une présentation aux autres participant-es, et ainsi de nourrir le débat collectif.

Le déroulement que nous vous proposons permet de réaliser ce travail de lecture et de débat en deux heures : deux heures de notre temps, à toutes et tous, pour faire vivre la démocratie syndicale dans notre organisation.

Ce temps indispensable de prise de connaissance du document d'orientation peut être organisé en une ou plusieurs séances. Vous pouvez effectivement prévoir une séance de lecture collective par partie du DO. C'est pourquoi nous vous proposons une répartition des extraits du document d'orientation non pas en nombre de pages, mais en paragraphes, dans chacune des trois parties du DO.

### Quelle organisation ?

- Veiller à disposer d'une salle assez grande pour que tou-ttes les participant-es puissent s'asseoir et écrire sur un support (table, tablette).
- Prévoir un document d'orientation par participant-e.
- Imprimer une fiche d'analyse (annexe 3) par participant-e.
- Prévoir des stylos / surligneurs.



## **Déroulement de l'étude collective du document d'orientation :**



10 min.

1. Présenter le sommaire du document d'orientation et sa construction en thèmes, ainsi que la méthode de lecture collective (voir page précédente) et répartir les extraits entre les participant-es (chaque extrait ne dépasse pas 5 pages de texte). Préciser aux stagiaires que l'ensemble des sigles utilisés dans les paragraphes du DO sont expliqués dans le glossaire qui se trouve en page 82. Afin d'identifier clairement la répartition des extraits et de faciliter la mise en commun, voici un tableau que vous pouvez remplir avec les participant-es ( voir page 11).

Le document d'orientation a été divisé en 17 extraits. Vous pouvez constituer des binômes si le nombre de participant-es excède le nombre d'extraits à analyser, ou pour accompagner des camarades qui exprimeraient des difficultés ou une incapacité d'accès au texte écrit. Dans ce cas, privilégier les extraits courts que l'un des membres du binôme lira à voix haute.



5 min.

2. Distribuer la fiche d'analyse (annexe 3) et prendre connaissance des questions avec les participant-es. Préciser que les éventuelles remarques de la dernière question donneront lieu à un débat dans le groupe pour déterminer s'il y a lieu de proposer un amendement.



10 à 15 min



10 min.

3. Lecture ou écoute de l'extrait.
4. Réponse individuelle aux questions. Les participant-es répondent aux trois premières questions, et peuvent, si elles et ils l'estiment nécessaire, indiquer dans la quatrième question la ou les phrases à modifier.



45 min.

5. Organiser la mise en commun : Chacun-e dispose de trois minutes pour rendre compte de son extrait, en reprenant les trois premières questions de sa fiche d'analyse. Si des phrases ont été relevées par les participant-es pour modification (point 4 de la fiche d'analyse), les noter sur une feuille ou un tableau, puis reprendre chacune d'elles et demander à l'ensemble des participant-es s'il est nécessaire de proposer un amendement.



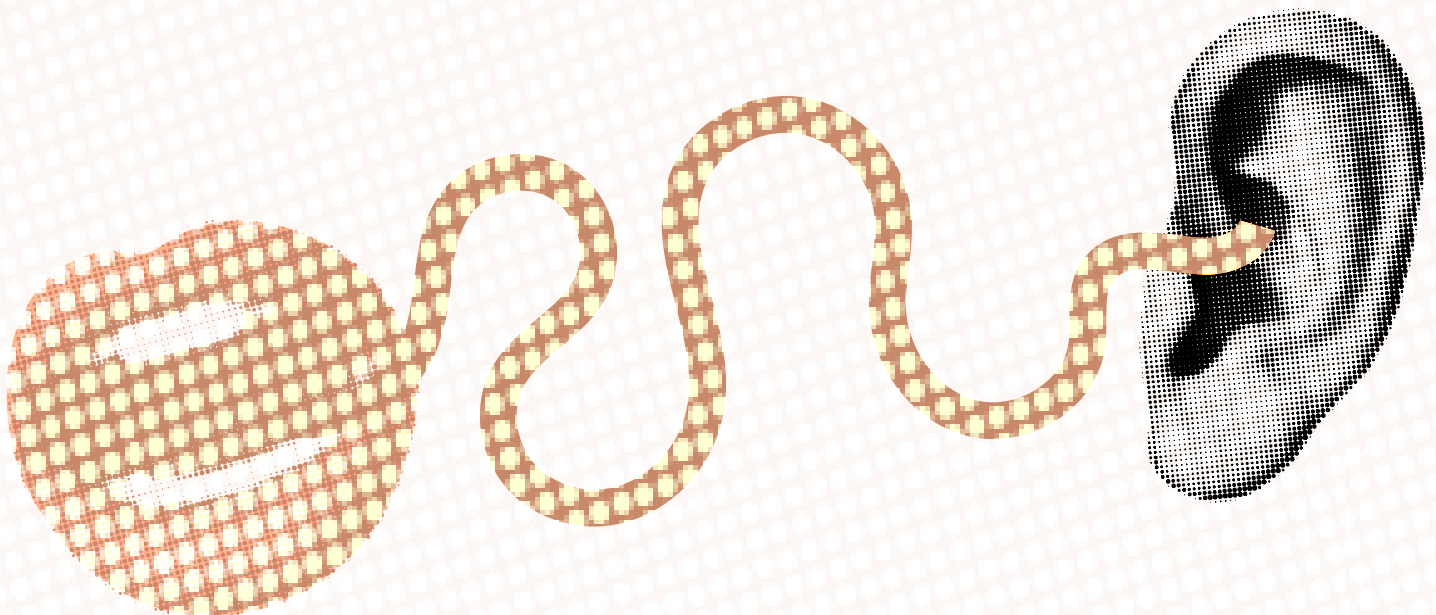
10 min.

6. Validation des phrases à modifier : 10 minutes



30 min.

7. Rédaction des amendements : voir fiche déposer un amendement (à déposer avant le 6 mai minuit).



Extrait à analyser	Syndiqué·e en charge de l'analyse
<b>Préambule du DO</b>	
§ 1 à 40 (p. 5 à 9)	
<b>Partie 1 : Renforcer notre organisation</b>	
§ 41 à 84 (p.11 à 16)**	
§ 85 à 138 (p. 16 à 21)**	
§ 139 à 173 (p. 22 à 25)	
§ 174 à 209 (p. 26 à 29)	
<b>Partie 2 : Peser syndicalement sur les transformations du travail</b>	
§ 210 à 251 (p. 31 à 36)**	
§ 252 à 304 (p. 37 à 42)**	
§ 305 à 339 (p. 43 à 46)	
§ 340 à 376 (p. 47 à 50)*	
§ 377 à 403 (p. 51 à 53) *	
<b>Partie 3 : Stratégie des luttes</b>	
§ 404 à 452 (p. 55 à 60)**	
§ 453 à 485 (p. 60 à 64)*	
§ 486 à 512 (p. 65 à 67)*	
§ 513 à 541 (p. 68 à 71)	
§ 542 à 571 (p. 71 à 74)	
§ 572 à 608 (p. 75 à 78)	
§ 609 à 638 (p. 78 à 81)*	

\* Extrait un peu plus court

\*\* Extrait un peu plus long

## Fiche d'analyse de l'extrait du document d'orientation à étudier

**1. Quels sont les constats et les propositions avancés dans cet extrait ?**

---

---

---

**2. Qu'est-ce qui me convient dans cet extrait ?**

---

---

---

**3. Où en est notre syndicat concernant cette thématique  
du document d'orientation ?**

---

---

---

**4. Quelles sont les phrases qui demandent à être modifiées ?**

Citez la phrase avec le numéro du paragraphe, et expliquez pourquoi.

Attention : les propositions d'éventuels amendements seront discutées lors du débat collectif

---

---

---

# Étude du projet de modifications statutaires

## Lecture du projet de modifications statutaires

- Se référer à l'argumentaire pages 28 à 32 du *Peuple* hors-série 54<sup>e</sup> congrès n° 3
- L'intégralité des statuts confédéraux adoptés au 51<sup>e</sup> congrès confédéral est disponible sur <https://cgt.fr/statuts>
- Le projet de réforme statutaire concerne UNIQUEMENT les articles 8, 24 et 25
- Se munir des propositions de modifications des statuts dans le HS 54<sup>e</sup> congrès n° 3

- **Qu'est ce qui retient mon attention ou m'interroge dans ce projet ?**

---

---

---

---

- **Qu'est ce qui me convient dans ces propositions d'évolutions statutaires ?**

---

---

---

---

### Article 8

---

---

---

---

### Article 24

---

---

---

---

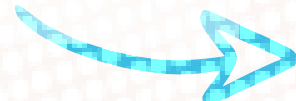
### Article 25

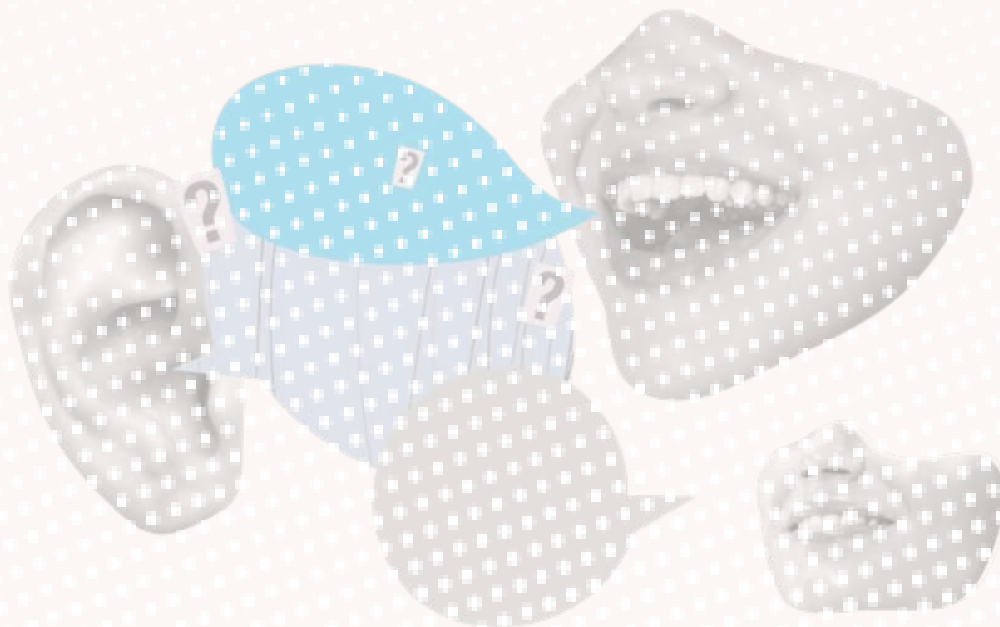
---

---

---

---





- **Quels sont, selon moi, les passages qui demandent éventuellement à être modifiés ?**

---

---

---

---

#### **Article 8**

---

---

---

---

#### **Article 24**

---

---

---

---

#### **Article 25**

---

---

---

---

**Cette analyse individuelle ou en petits groupes de travail sera ensuite partagée en plénière, avec tou·tes les syndiqué·es participant à la réunion qui décideront alors :**

- 1. De l'éventualité de faire des amendements ;**
- 2. De leur position lors du vote d'adoption de cette réforme statutaire ;**

## Annexe 5

# Participez aux débats et enrichissez le projet

Le document d'orientation fixe les priorités, les choix stratégiques et les perspectives de la CGT pour les années à venir. Il engage toute l'organisation.

Avant le congrès, il est soumis au débat dans les syndicats, les sections syndicales et les comités de travailleur-ses privé-es d'emploi et précaires. Tou-tes les syndiqué-es peuvent participer à la réflexion sur le document d'orientation en s'impliquant dans les assemblées et réunions organisées par leur syndicat et/ou par l'ensemble des organisations.

Ce temps d'échange permet de confronter les analyses, d'enrichir les propositions et, si nécessaire, de formuler des amendements. Chaque organisation peut ainsi contribuer à faire évoluer le texte pour qu'il soit pleinement le reflet des réalités du travail et des exigences portées par les syndiqué-es.

Les syndicats, sections syndicales et comités de travailleur-ses privé-es d'emploi et précaires sont invité-es à transmettre un « procès-verbal d'assemblée de syndiqué-es » pour faire connaître leur appréciation sur le projet de document d'orientation. Ce document doit être transmis à l'adresse suivante : [orientation54@cgt.org](mailto:orientation54@cgt.org).

## Les amendements, comment ça marche ?

### • Qui peut déposer un amendement ?

Seuls les syndicats, sections syndicales et comités de travailleur-ses privé-es d'emploi et précaires peuvent déposer des amendements avant le mercredi 6 mai minuit.

### • Comment déposer un amendement ?

Les amendements doivent être déposés en ligne sur un logiciel dédié : <https://amendementsdo.cgt.org/>

#### ① S'identifier\* :

Votre **code Cogétise**

Votre **numéro de département**

Attention : La saisie des amendements n'est accessible que si les cotisations sont à jour.

#### ② Saisir un amendement\*\*

Indiquer le numéro du paragraphe (**respecter le format**)

- Pour le document d'orientation :  
Préambule : PR + numéro du paragraphe\*\*\* par exemple paragraphe 2 → PR002  
Thèmes : numéro du thème + T + numéro du paragraphe\*\*\* par exemple : paragraphe 25 du thème 1 → 1T025
- Pour les modifications statutaires : numéro de l'article + A + numéro de l'alinéa\*\*\* par exemple : pour l'article 8 alinéa 5 → 8A005

#### ③ Ajouter ou enlever du texte, puis valider.

#### ④ Accéder à votre compte pour consulter vos amendements après les avoir saisis.

La date limite de réception des amendements est fixée au mercredi 6 mai à minuit.

\* Besoin d'aide pour accéder à avec votre « code CoGéTise », veuillez contacter votre organisation. (<https://www.cgt.fr/organisations>)

\*\* Besoin d'aide pour déposer un amendement, veuillez contacter la commission : [orientation54@cgt.org](mailto:orientation54@cgt.org)

\*\*\* Avec un ou deux zéro(s) si nécessaires

# Le document d'orientation (DO), de sa construction à sa validation

